

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle exclusif par la « Clinique Internationale de Settat SAS » de la société « Lagnanet Oliviers SARL »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur direct** : La « Clinique Internationale de Settat SAS » ;
- **La cible** : La société « Lagnanet Oliviers SARL ».

Nature de l'opération :

- Contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Secteur de la santé privé.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 01 décembre 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique consistant en l'acquisition du contrôle exclusif par la « Clinique Internationale de Settât SAS » de la société « Lagnanet Oliviers SARL », à travers l'acquisition de 100% du capital social et des droits de vote y afférents

« Clinique Internationale de Settât SAS » est une société par actions simplifiée de droit marocain, dont le siège social est situé au 103, Quartier Lagnanet, Settât, Maroc, immatriculée au Registre de Commerce de Settât sous le numéro 5519. Elle est filiale du « groupe CIM Santé » actif dans le secteur de la santé privée au Maroc. Le groupe comprend actuellement sept cliniques privées, y compris la « Clinique Internationale de Settât » déjà exploitée par la partie notifiante.

« Lagnanet Oliviers SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, dont le siège social est situé au 103, Quartier Lagnanet, Settât, Maroc, et immatriculée au Registre de Commerce de Settât sous le numéro 7643. « Lagnanet Oliviers » détient les murs de la Clinique Internationale de Settât et n'a pas d'autre activité économique que de détenir et louer lesdits murs.

Fait à Rabat, le 20 novembre 2025